

## Déclaration préalable du SE-Unsa 64

à la CAPD du jeudi 17 janvier 2019

L'installation de cette CAPD, réunie dans sa nouvelle composition, fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Une fois de plus, **nous tenons à remercier l'ensemble des collègues** qui ont voté pour le SE-Unsa 64, de nous avoir permis de devenir **majoritaires** à la CAPD des Pyrénées-Atlantiques en obtenant 4 sièges sur les 7 possibles. Cette forte progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale que nous défendons. Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la **confiance** que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la **réaffirmation des principes qui animent le SE-Unsa** : le **dialogue** social, la recherche d'**équité**, le devoir de **transparence** et la prise en compte de l'**humain**.

Comme nos collègues, **nous sommes attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure**. Il s'agit d'une conquête syndicale sur laquelle nous insistons, car malheureusement, nous l'estimons aujourd'hui menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Leur boussole est la **qualité du service public** avec la défense du statut pour tout emploi à mission pérenne. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHSCT et CT, ainsi qu'une révision des prérogatives des CAP, ne nous rassurent pas.

**Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics**. L'Unsa réaffirme l'importance des CAP et CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents, et qui doivent permettre de garantir transparence de gestion et équité de traitement entre les personnels. **Nous rappelons toute l'importance que nous attachons à ces instances de dialogue social**.

Les annonces d'une « gestion des ressources humaines de proximité » ne doivent pas venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Au-delà d'un slogan, **les personnels ont besoin d'être mieux suivis, et mieux accompagnés** par leur employeur. Le SE-Unsa souhaite que l'option choisie soit plus **humaine**, liant l'individu et le collectif, **au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des professionnel-le-s que nous sommes**. Le SE-Unsa continuera à agir pour améliorer la formation et l'accompagnement de nos collègues dans toutes les instances.

Plus localement, nous nous félicitons que le dialogue social et le contrôle paritaire aient toute leur place dans l'avancement des personnels, ainsi que dans leur mutation, avec la **préservation des différentes phases du mouvement départemental**. En effet les opérations de gestion de carrière touchent des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention, ni de reconnaissance. **Le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues**, car c'est à cette condition que pourra se mettre en place une réelle gestion de ressources humaines de proximité.

Cette gestion doit se traduire par la **reconnaissance de la carrière des personnels**. Les accords PPCR poursuivent cet objectif. Les rendez-vous de carrière en particulier ont pour but d'enfin **reconnaître les enseignant·e·s comme des professionnel·le·s**. Concernant les accélérations des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons, le SE-Unsa n'était pas porteur de cette demande, mais nous mettrons tout en œuvre pour que la reconnaissance professionnelle soit déconnectée de l'avancement. Cela passera par un dialogue social indispensable à la **mise en place de critères transparents et équitables**.

Pour l'avancement de grade, cette période de quatre ans à venir doit être aussi celle de **l'augmentation du ratio de passage à la Hors Classe** des professeur·e·s des écoles pour parvenir aux **7%** de nos collègues du second degré, ratio permettant ainsi à tous les collègues ayant une carrière complète d'accéder à la Hors Classe. Le SE-Unsa veillera au respect des engagements ministériels, et à la prise en compte dès maintenant de la **carrière complète** de tous les collègues **avec la reconnaissance de l'ancienneté générale totale des services** (instituteur·rice·s et professeur·e·s des écoles).

Le SE-Unsa réaffirme son **attachement** aux perspectives d'évolution des collègues acteurs du grand chantier de **l'Ecole Inclusive**, enseignants spécialisés et accompagnants. Les départs en formation CAPPEI, l'accompagnement systématique des collègues spécialisés ou non, la valorisation du métier d'AESH sont autant d'objectifs à promouvoir pour répondre aux besoins croissants de la scolarisation des élèves en situation de handicap de notre département.

**Le SE-Unsa, fidèle à ses valeurs, sera toujours présent aux côtés des collègues pour défendre leurs intérêts, et ceux de notre Ecole.**